

juillet 2008 numéro 9



Le point avec...

André Minatchy et Xavier Thiéblin,

co-présidents du CPCS

Quelles mesures le CPCS a-t-il pris pour aider les planteurs face à l'augmentation du coût des intrants ?

AM: Le Président de la chambre d'agriculture nous a sollicité très tôt compte-tenu de l'augmentation probable des coûts des engrais. Le CPCS a réagi très vite pour trouver une solution aux problèmes des planteurs. Tout de suite, le bureau du CPCS a décidé d'une aide, le 9 juin, avant même que le prix définitif des engrais ne soit connu.

XT: André Minatchy a raison. La force de notre interprofession est d'être réactif et de toujours se mobiliser aux côtés des planteurs. Dès juin, une aide de 160 € / tonne était donc en place. Elle a été complétée ensuite.

C'est donc ce qu'a apporté la CPCS du 3 juillet ?

AM: Lors de la CPCS du 3 juillet, nous avons reçu une demande complémentaire de la Chambre d'Agriculture de créer une aide aux intrants pour aider les planteurs à compenser non seulement le prix des engrais mais également celui des herbicides ou des produits phytosanitaires.

L'aide de 160 €, décidée par le bureau, est donc passée à 215 € par tonne d'engrais. C'est un effort très important. Nous avons pu le faire parce grâce à la Convention canne, l'interprofession dispose de moyens financiers pour aider les planteurs. C'est un des acquis majeur de la Convention canne.

XT: 215 € la tonne, cela a été dur à mettre en place. Tout simplement parce que nous puisons sur des fonds interprofessionnels gérés à la fois par les planteurs et les industriels mais sous le contrôle de l'Etat. Aussi, l'Etat nous a rappelé les règles de bonne gestion des interprofessions et nous a dit qu'à 215 €, nous étions aux limites de l'exercice.

Y-a-t-il d'autres mesures pour les engrais ou les intrants ?

AM: En premier lieu, l'Etat a annoncé l'entrée en vigueur à partir de 2009 de l'aide aux intrants, dans le cadre de la Loi Programme,

qui remplacera l'effort exceptionnel fait par l'interprofession cette année.

XT: Il y a plusieurs autres mesures importantes. La première, c'est la mise en place d'un groupe de travail pour valoriser au mieux des ressources locales en substitut aux engrais importés (fiente de volaille, vinasses de distillerie ou lisier de porc par exemple). Et puis, le Préfet a également annoncé la venue d'un expert chargé à la fois de détailler le prix des engrais mais également de proposer des solutions innovantes. Nous avons une solution pour la campagne 2008. Préparons des solutions durables pour 2009 et au-delà.

AM: Et puis nous allons demander aux coopératives de faire également un effort. Nous avons fait le maximum de notre côté, chacun doit faire un bout de chemin pour aider les planteurs.

[En bref]

La phrase de la semaine

« Cette filière canne est exemplaire dans le domaine du Développement Durable » Jean Louis Borloo, Ministre de l'écologie en visite à Bois-Rouge. Au cours de sa visite le Président de la Chambre d'Agriculture et le Président de SBR ont attiré son attention sur la nécessité de considérer la bagasse comme une ressource de biomasse de premier intérêt afin de revaloriser pour la filière la production électrique qui en est tirée.

Campagne sucrière : les résultats des quinze premiers jours

Démarrée le 2 juillet dernier dans l'Est, la campagne sucrière livre ses premiers résultats. Sucrière de Bois-Rouge a réceptionné au 15 juillet 55 000 tonnes de cannes, pour une richesse cumulée de 12,79%, soit près de deux points de plus que la richesse de 2007 (10,82%).

Signature d'un protocole pour une gestion dynamique et responsable du foncier agricole

La signature du protocole pour une gestion dynamique et responsable du foncier agricole constitue le premier acte de la convergence et de la mise en cohérence des planifications stratégiques de La Réunion.

À l'issue d'un important débat de fond sur la triple nécessité de loger un million d'habitants, de rechercher l'autonomie énergétique et de permettre à l'agriculture réunionnaise de poursuivre son développement, les signataires, le préfet, Pierre Henri Maccioni, le président du Conseil Régional, Paul Vergés, la présidente du Conseil Général, Nassimah Dindar, le président de la Chambre d'Agriculture, Jean-Yves Minatchy, le président de la FRCA, Jean Pierre Avril... et les co-présidents du CPCS, André Minatchy et Xavier Thiéblin, ont réussi, par la concertation, à définir une solution équilibrée et satisfaisante pour La Réunion.

Agriculture durable: encourager le développement des filières agricoles à l'horizon 2030 en leur garantissant 50 000 ha de SAU

Ils réaffirment donc l'importance des filières agricoles en inscrivant leur développement dans le long terme avec pour horizon 2030 (protection forte de l'espace agricole existant avec des procédures de PIG - Projets d'Intérêt Général et de ZAP - Zones Agricoles Protégées).



L'objectif des Cahiers de l'Agriculture de 50 000 ha de surface agricole utilisée est partagé et soutenu par tous les signataires qui s'engagent à défendre cet espace indispensable au secteur agricole. Ils s'accordent ainsi sur un principe de compensation où tout hectare déclassé pour le photovoltaïque est remplacé par la remise en culture d'au moins 1 hectare (cette surface pouvant être augmentée notamment si les rendements ne sont pas équivalents).

Aménagement durable: offrir aux Réunionnais un logement de qualité, respectueux de l'espace

Dans le même temps, les signataires insistent sur la nécessité de contenir l'étalement urbain et de gérer de manière responsable l'ensemble des surfaces foncières. Ils s'accordent donc pour une densification de qualité des zones réglementairement urbanisées. Le reste devra être réalisé sur la base de projets réellement structurés en continuité de l'espace déjà urbanisé et sur des espaces de moindre potentiel agricole.

Energie durable: concilier l'accroissement de la production énergétique et l'augmentation des productions agricoles.

Enfin la recherche de l'autonomie énergétique est une ambition partagée par tous les signataires. En ce sens, les filières agricoles y concourent déjà largement par la production de biomasse et demain de bioéthanol. En ce qui concerne la question particulière du photovoltaïque, l'objectif de 750 MW (correspondant dans l'état actuel des technologies à environ 750 ha à 2030) devra être réalisé prioritairement sur les espaces déjà urbanisés et sur les espaces impropres à l'activité agricole. De manière résiduelle (dans la limite de 150 ha d'ici 2020 et de 250 ha maximum jusqu'en 2030) des projets photovoltaïques pourront trouver leur place sur l'espace agricole et donneront lieu à une compensation préalable et spécifique. Plus que jamais, le Développement Durable de La Réunion invite les différents acteurs de l'aménagement du territoire à penser et construire ensemble les projets, dans un souci de cohérence et de complémentarité.

Avec de la volonté, il y a de la place pour tous!